



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 975

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 975 intitulé :

« Règlement numéro 975 décrétant une dépense et un emprunt de 259 203.05 \$ pour les travaux de fourniture et la vérification d'installation de compteurs d'eau pour les industries, commerces et les institutions desservis par le réseau d'aqueduc, ainsi que les frais incidents »

- a été adopté par le conseil municipal le 15 octobre 2018, résolution numéro 2018-10-513 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 1^{er} novembre 2018 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 18 décembre 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé à l'Hôtel de Ville situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 14 janvier 2019.

**Le directeur général
Et greffier par intérim,**



Sylvain Rolland